



**CHATEAU SUR EPTE**  
**Les Bordeaux de St Clair**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 novembre 2020**

L'an deux mil vingt le 27 novembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Château-sur-Epte, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie CAILLAUD, Maire.

Etaient présents :

MM Martial RAGEL, Bruno MUZZULINI, Gilles TOUTAIN adjoints.

Mmes Corinne COULIBALY, Marie-Christine CARAYRE, Virginie DELAFOSSE CUDORGE, Virginie PROVIN, Stéphanie THESE conseillères.

Mrs, Patrick GARCES, Gille LECOMTE, Didier LETANG, Steve HAMELIN, Cyril MONEYN conseillers.

Etaient absents :

Laurence THIERRY (excusée)

Gilles TOUTAIN a été élu secrétaire de séance.

Signature du registre par les membres du Conseil Municipal présents.

Mme le Maire demande à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour : remboursement de la réservation de la salle polyvalente. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Nous passons à l'ordre du jour :

**Modification des statuts communautaires – Changement de siège social**

Mme le Maire explique au Conseil Municipal le souhait du nouveau Président de la Communauté de Communes du Vexin Normand de changer son siège social en le transférant de Gisors sur Etrépagny (3 rue Maison de Vatimesnil 27150 Etrépagny). Pour cela, l'article 2 des statuts sera modifié.

Le Conseil communautaire ayant délibéré sur ce point en date du 15 octobre en validant cette modification statutaire. Chaque commune doit délibérer dans un délai de trois mois.

Pour : 14 voix

**Transfert compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :**

L'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 prévoit que le PLU devient une compétence communautaire ( PLUI ) au 1 er janvier 2021 si les communes ne se sont pas opposées à ce transfert de compétence.

Le souhait de la Communauté de communes n'étant pas de se saisir de cette compétence qui enlève aux communes la maîtrise de leur foncier, leur aménagement de l'espace et donc *in fine* de leur avenir.

Le Conseil communautaire en date du 15 octobre a délibéré à l'unanimité pour refuser ce transfert. Chaque commune devra se positionner avant le 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, comme les 39 autres communes de la Communauté , de refuser le transfert de la compétence (Plan Local d'Urbanisme) à l'échelle intercommunale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour : 14 voix

### **Convention d'objectifs pour la mise en réseau des bibliothèques**

Mme Le Maire fait part au Conseil Municipal de la visite de M. CAPRON en charge de la culture au sein de la Communauté de Communes du Vexin Normand qui souhaite favoriser la lecture au plus grand nombre.

Pour se faire, la Communauté de Commune souhaite créer un réseau des médiathèques et des bibliothèques, c'est pourquoi il est nécessaire de signer une convention afin d'intégrer ce réseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention d'objectifs pour la mise en réseau des bibliothèques et d'autoriser Madame le Maire à signer celle-ci.

Pour : 14 voix

### **Projet social de territoire (convention)**

Notre commune de Château sur Epte percevait une Prestation de service enfance jeunesse jusqu'au 31 décembre 2019, dans le cadre d'un Contrat enfance jeunesse (CEJ) à l'échelle de Seine Normandie Agglomération pour le financement de l'activité périscolaire qui relève de notre compétence depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Les orientations nationales de la Cnaf modifient la contractualisation et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, un nouveau contrat est en vigueur remplaçant le Cej. Celui-ci intitulé, Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention cadre-politique et stratégique permettant de mobiliser l'ensemble de moyens de la Caf.

De ce fait, il relève de notre responsabilité de prendre les décisions suivantes afin de pérenniser les accords passés avec la Caf de l'Eure :

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal de la commune de Château sur Epte :

- S'engage à signer la Convention territoriale globale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023 pour bénéficier des nouvelles modalités de financement (bonus territoire CTG)
- Autorise le maire à signer la CTG et tout document s'y référant

Pour : 14 voix

### **Renouvellement de la convention avec la société La Normande**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention avec le traiteur La Normande pour les repas de cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention de fourniture de repas livrés avec La Normande.

Pour : 14 voix

## Rapport de l'eau 2019

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport de l'eau 2019 qui leur a été adressé par SUEZ.

La qualité de l'eau sur notre commune est conforme à la réglementation en vigueur. Il en ressort 9.9 km de linéaire de réseau de distribution d'eau.

Pour l'année 2019, il a été comptabilisé 265 compteurs pour environ 578 habitants desservis en eau potable.

Une réparation de fuite sur branchement impasse des Jardins Fleuris et une réparation de fuite sur le réseau de distribution (rue des Marais).

Remplacement de 3 compteurs défectueux

Installation de 11 nouveaux compteurs (nouveau lotissement)

Création de 2 branchements et 2 branchements renouvelés.

Volume d'eau importé : 33 238 m<sup>3</sup>

Volume d'eau facturé : 21 113 m<sup>3</sup>

Pertes en réseau : 12 125 m<sup>3</sup>. Ces pertes s'expliquent suite à une erreur des agents de SUEZ en 2018 lors des relevés des compteurs de vente d'eau vers Château / Guerny. Un réajustement a été fait en 2019.

Le rendement du réseau de distribution reste satisfaisant. L'obligation de performance réglementaire (grenelle 2) est de 63.5 % en 2019 contre 66.23 % en 2018. Pour la commune, elle est de 80.16 %

Le nettoyage du réservoir du château d'eau a été fait le 9 octobre 2019.

Les 9 bouches et poteaux d'incendie ont fait l'objet d'une vérification par SUEZ le 9 octobre 2020. Un contrat de maintenance avec SUEZ a été signé pour l'entretien et le contrôle des 9 bornes à incendie pour un montant de 756 €. Cette somme sera prélevée sur le budget de l'Eau.

Madame le Maire précise qu'après approbation, le rapport de l'eau 2019 sera envoyé à l'agence de l'eau Seine Normandie et à la préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport de l'eau 2019.

Pour : 14 voix

## Renouvellement du contrat d'assurance statutaire du CDG 27

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'actuellement la commune est adhérente au contrat d'assurance du groupe SCIACI ST HONORE garantissant la prise en charge de l'absentéisme du personnel communal.

Ce contrat a pris effet le 01/01/2018 et prend fin au 31/12/2021.

Le Centre de Gestion de l'Eure le remet donc en concurrence en application de l'article 26 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 du code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019 pour prise d'effet au 01/01/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal délègue au CDG27 la passation d'un contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires.

Pour : 14 voix

## **Remboursement de la salle polyvalente**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réglementation sanitaire imposée par la préfecture il convient de rembourser la réservation de la location de la salle polyvalente à Mme GUILLOU DUBARRY pour un montant de 165 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à rembourser la réservation de salle polyvalente.

Pour : 14 voix

## **Divers**

Mme le Maire donne la parole à Mme Virginie CUDORGE

Le Noël des enfants de la commune aura lieu le samedi 12 décembre au vu des conditions sanitaires cette année le Père Noël se rendra au domicile de chaque enfant, il sera accompagné par des musiciens de la fanfare d'Etrépany.

Etat civil :

Décès :

Jacques JOUEN : 9 novembre 2020

La séance est levée à 22 h 15